

**CONSEIL MUNICIPAL**  
**SEANCE ORDINAIRE DU MARDI 19 MAI 2026**  
**EXTRAIT DES DELIBERATIONS**

Nb. de Conseillers en exercice : 53

**Au vote de l'affaire :**

Nb. de présents : 45  
Nb. de représentés : 7  
Nb. d'absents : 1

L'an deux mille vingt-six, le dix-neuf mai à 17h16, le Conseil Municipal de Saint-Pierre s'est assemblé en séance ordinaire à l'Hôtel de Ville, sur convocation légale, sous la présidence de Monsieur David LORION, Maire.

**AFFAIRE N° 3/93 :**

Vote de subvention aux associations

**ETAIENT PRESENTS :**

MM. LORION David, LAKERMANCE Michèle, NARINSAMY Nadège, OMARJEE Mohammad, DAMOUR Kichena, DERFLA Lisa, RICHARDSON Jackson, SELLY Roger, ARAYE Hélène, VALY Nazir, LABENNE Jennifer, VIENNE Frédéric, LAURENCE Dany, KICHENIN Nicole, MAROUDE GOPALLE Valdo, ABLANCOURT Nathalie, LAGARRIGUE Moïse, VAYABOURY Jean Patrick, FIROAGUER Patrick, TAN Willy, RIANI Richard, AGATHE Chantal, GOVINDAMAL Frédéric, JUDITH Laurent, SAILLY Sabine, CALOGINE Ketty, ADIGADOU Marina, NAYAGOM Ulrich, LAGARRIGUE Béatrice, AKHOONE Roxana, GOVINDASSAMY POULLE Lilian, MALIDI Mariaty, SUMAC Clément, ALBORA Stéphane, TAILAMEE Caroline, PALIOD Samantha, TECHER Fabrice Louis, BANDAMA ATIAMA Yvonne, SARPEDON Jean François, LEBON Jean Laurent, FONTAINE Gaëlle Michelle, K/BIDI Emeline, SINIEN Neïma Marie Gabrielle, PAPI Lionel, ANDA SITA Jean Gaël.

**REPRESENTE (S) :**

MM. NARIA Olivier (par Monsieur David LORION), FONTAINE Emilie (par Monsieur OMARJEE Mohammad), AHO NIENNE Sandrine (par Madame ARAYE Hélène), TAYLLAMIN Patricia (par Monsieur VAYABOURY Patrick), NASSIBOU Guilaine (par Monsieur TAN Willy), VIRY Pascaline (par Madame DERFLA Lisa), POTHIN Henri Claude (par Madame K/BIDI Emeline).

**ABSENTS :**

MM. DIJOUX Moze.

Le Maire constate que le quorum est atteint et que le conseil peut valablement délibérer

Le Conseil Municipal a nommé Madame Lisa DERFLA pour remplir les fonctions de secrétaire.

Le Maire certifie que la liste des délibérations a été affichée le 26 mai 2026 et la convocation du Conseil Municipal faite le 12 mai 2026.



Le Maire.  
  
Acquiescé et signé par le Maire  
374/19/076/2026/19-2026-3-09-DE  
Date de transmission : 26/05/2026  
Date de réception préfecture : 26/05/2026  
David LORION

**Affaire n°3/93 : Vote de subvention aux associations.**

Service Central Associatif - Direction Générale des Services à la Population

Le Maire expose à l'Assemblée :

Considérant les demandes d'aides financières présentées par les associations de Saint-Pierre ;

Considérant que ces associations contribuent au développement d'activités, de services, à la cohésion sociale des quartiers et participent pleinement au mieux vivre ensemble ;

Considérant le souhait de la Ville d'apporter son soutien au secteur associatif en participant au financement du fonctionnement et des actions au titre de l'exercice budgétaire 2026,

**Sur proposition du Maire, le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité, DECIDE :**

**• D'APPROUVER l'attribution des subventions aux associations répertoriées dans le tableau ci-après :**

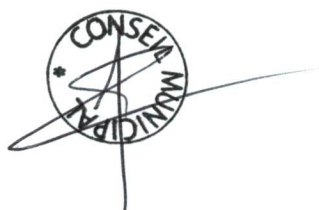
Associations	Nature de la Subvention	Subvention en Euros (€)	Conventions Annexées
Association Coopération pour l'aide à l'Enfance et contre la Pauvreté	Fonctionnement	7 000 €	oui
Association Mouvement Associatif Terre Rouge les Hauts	Fonctionnement	1 000 €	oui
Association Les Alizés du Cap de Terre-Sainte	Fonctionnement	16 000 €	oui
Association Solidarité Sainte Thérèse de Saint-Pierre	Fonctionnement	7 000 €	oui
Association Union des Citoyens Actifs du Sud (UCAS)	Fonctionnement	5 000 €	oui
Association Génération Sud	Fonctionnement	1 500 €	non
ASP Sud Réunion- Association de Bénévoles pour l'Accompagnement et le Développement des Soins Palliatifs Sud Réunion	Fonctionnement	1 500 €	non
Association Nationale de Titulaires du Titre de Reconnaissance de la Nation Groupement Régional Réunion	Fonctionnement	1 500 €	non
Union Fédérale Départementale des Anciens Combattants, Victimes de Guerre et Anciens Militaires de la Réunion	Fonctionnement	1 500 €	non
ARAJUFA-FRANCE Victimes	Fonctionnement	3 500 €	non

Accusé de réception en préfecture  
740164-20260519-2026-3-93-DE  
Date de télétransmission : 26/05/2026  
Date de réception préfecture : 26/05/2026

<b>Réunion</b>			
<b>Fée Mazine</b>	<b>Fonctionnement</b>	<b>4 000 €</b>	<b>oui</b>
<b>La Case Momon Lé La</b>	<b>Fonctionnement</b>	<b>3 000 €</b>	<b>oui</b>
<b>Hibiscus</b>	<b>Fonctionnement</b>	<b>4 000 €</b>	<b>oui</b>
<b>Association du Coté des Femmes</b>	<b>Fonctionnement</b>	<b>3 000 €</b>	<b>oui</b>
<b>Association d'Education Thérapeutique et d'Intervention Sociale (ASETIS)</b>	<b>Accompagnement et prévention Prévention santé en bus</b>	<b>4 000 €</b>	<b>non</b>
<b>Groupe Entraide Mutuelle du Sud (Gem du Sud)</b>	<b>Fonctionnement</b>	<b>4 000 €</b>	<b>non</b>
<b>Association Rayon D'Soleil</b>	<b>Fonctionnement</b>	<b>900 €</b>	<b>non</b>
<b>Association pour le Développement d'Insertion de la Ravine des Cabris (ADIRC)</b>	<b>Fonctionnement</b>	<b>7 000 €</b>	<b>oui</b>
<b>Association Solidaire pour Mieux Vivre (ASPMV)</b>	<b>Fonctionnement</b>	<b>5 000 €</b>	<b>oui</b>
<b>Association Dalie Solidarité</b>	<b>Fonctionnement</b>	<b>1 500 €</b>	<b>oui</b>
<b>Fédération Nationale des Anciens Combattants Afrique, Algérie, Maroc et Tunisie (FNACA)</b>	<b>Fonctionnement</b>	<b>1 500 €</b>	<b>non</b>
<b>Association des Femmes de Marins Pêcheurs de Saint-Pierre (AFEMAR)</b>	<b>Fonctionnement</b>	<b>5 000 €</b>	<b>oui</b>
<b>TOTAL</b>		<b>88 400 €</b>	

Le financement de cette mesure est opéré par prélèvement sur la ligne budgétaire 028 65748 161 RE26000025

- **D'APPROUVER** les conventions d'objectifs et de moyens ci-annexées,
- **DE L'AUTORISER**, lui ou l'un des Adjointes délégués dans leur domaine respectif de compétences, à **SIGNER** toutes les pièces administratives et financières se rapportant à cette affaire.



P/EXTRAIT CONFORME,  
LE MAIRE



Accusé de réception en préfecture  
974-219740164-20260519-2026-3-93-DE  
Date de télétransmission : 26/05/2026  
Date de réception préfecture : 26/05/2026